



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 22 novembre 2016]**

Date de la convocation  
16 novembre 2016  
Date d'affichage  
16 novembre 2016

Nombre de conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 25  
Procurations : 5  
Votants : 30

**Présents** : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAUULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle BIROT, Christian PERO, Stéphanie NELATON, Aurélie TREILHOU, Michèle RIEUX, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Bernard BARTHE, Magali CAMALET, Chantal CAUSSE, Alain SORIANO, Chantal TICHIT

**Absents** : Philippe PILLEUX, Christelle HARDY, Marie-Christine BOUTONNET

**N° 151 / 2016**

*Secrétaire de séance : Monique GUILLE*

### **OBJET DE DELIBERATION : Convention MEDIA TARN - Ecole et Cinéma**

Dans le cadre du dispositif national Ecole & Cinéma, la structure Media Tarn organise des projections de films pour les enfants des écoles primaires tout au long de l'année et dans le temps scolaire. Il s'agit ainsi d'ouvrir leur regard, de leur donner les bases d'une culture cinématographique et leur apprendre à exercer un esprit critique sur les images.

Ce dispositif remporte un grand succès : en 2014-2015, 670 enfants gaillacois ont participé au programme.

Désormais, les dispositions de la Loi NOTRe du 7 août 2015 modifient les compétences en matière de culture qui sont partagées entre les communes, les départements et les régions. Par conséquent, cette convention fixe les modalités d'une contribution financière municipale à hauteur 1.50€/ élève.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec Media Tarn pour une participation financière communale d'1.50€/élève.

[1 ANNEXE : convention](#)

**VOTE** : à l'unanimité des membres présents

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention Media Tarn qui fixe les modalités de la contribution financière communale à 1,50€/élève dans le cadre du dispositif national Ecole & Cinéma ;

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Gaillac, le 23 novembre 2016

**Le maire**  
**Patrice GAUSSERAND**

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20161123-151-2016-DE  
Date de télétransmission : 24/11/2016  
Date de réception préfecture : 24/11/2016